

Réponse au Postulat de Monsieur Yvan Buccioli pour la création d'un réseau cyclable intercommunal

M. le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission, chargée de rapporter sur le préavis N° 93/16, s'est réunie le 31 mai 2016, M. D. Bujard étant excusé. Nous remercions Mme la Municipale Violetta Seemater pour avoir répondu à nos questions et pour avoir accueilli Martine Schmaeh et Bettina Venezia à son bureau le lundi matin 4 juin, afin de nous montrer les documents de travail.

Le rapport de Madame Seemater a, de manière générale, répondu au Postulat de M. Buccioli concernant les mesures prises pour la création d'un réseau cyclable intercommunal, déposé le 1^{er} juin 2015. Néanmoins, la commission souhaitait connaître quelques éléments supplémentaires. Les réponses aux questions, fournies par Madame Seemater, Messieurs Y. Roguet, chef de Projets Mobilité, Ville de Nyon et D. Molinari, Mobilité et Territoire, Régionyon, Conseil Régional, sont les suivants :

1. A quoi se réfère le concept de mobilité douce ?

Ceci se réfère au Chantier 3 du SDAN (« Etablissement d'un concept pour l'aménagement paysager, les espaces publics et la mobilité douce ») ainsi que le plan directeur de Prangins.

2. Le tracé du réseau cyclable – y a-t-il un plan de ce tracé, un document ou une étude ? Où se trouve la source de ce tracé et de quelle année date-t-il ?

Le plan du tracé se trouve dans les documents cités ci-dessus.

3. Quelle est la version du Chantier 3 du Schéma Directeur de l'Agglomération de Nyon, (SDAN) et du Plan Directeur PDRN de référence ?

Au niveau régional, le volet stratégique du PDRN avec des objectifs de mobilité douce a été établi en 2010-2011. Par ces objectifs, l'étude des politiques cyclables de mise en œuvre des planifications MD a vu le jour en décembre 2015 (jusqu'à 2016). A l'échelle intercommunale, pour le SDAN en 2006 et le Chantier 3 en 2008.

4. En référence aux études lancées, existe-t-il une politique de recommandations /propositions pour un réseau de pistes cyclables pranginois de la part de la Municipalité en lien avec les voisins adjacents (Nyon, Gland et Duillier) ? Si oui, ces recommandations/propositions s'intègrent-elles dans les études du Conseil Régionale de 2015 ?

La commune de Prangins participe au SDAN, au PDRN et à l'étude du réseau cyclable régional. Des propositions sont faites dans l'approche de la Route de l'Etraz, pour la RC1 et pour la RDU qui sont en coordination avec la région et dans le cadre du SDAN. Quelques éléments sont intégrés dans l'étude du réseau cyclable.

5. Existe-t-il un tracé du réseau cyclable pour les déplacements scolaires ? Est-ce possible de savoir quelles organisations étaient impliquées dans l'identification de ce tracé ?

Dans le cadre de l'étude du réseau cyclable régional, les écoles secondaires ont été identifiées comme équipements d'intérêt régional.

Un tracé a été identifié entre Nyon et Prangins pour les élèves de Prangins scolarisés à Nyon, à l'école du Rocher (Etude du plan des déplacements scolaires de la Ville de Nyon, 2013).

6. Où se place la commune de Prangins au niveau des priorités en demandant une piste cyclable, dans les projets de collaboration avec le Conseil Régional et le projet d'agglomération du Grand Genève? La commune envisage-t-elle une possibilité de pouvoir bénéficier du cofinancement de la confédération avant la fin de l'année 2018 pour ces projets?

La passerelle entre Nyon et Prangins est une mesure d'agglomération du PA2 qui a été acceptée avec un cofinancement. Un accord a été signé entre Confédération, Canton et communes.

7. En vue de l'étude régionale qui est en cours, y a-t-il, de la part de la Municipalité, des autres propositions en considération pour une piste cyclable comme par exemple la réalisation de l'éventuel deuxième tronçon entre Prangins et Gland en dehors de la RDU?

La passerelle entre Prangins et Gland devrait s'inscrire au PA3. Pour l'instant, il n'y a pas d'annonce de cofinancement, car il faut que la mesure soit évaluée d'abord par la Confédération (ARE).

Dans le cadre de l'étude régionale, plusieurs itinéraires structurants ont été identifiés sur le territoire pranginois, mais la phase 2 de cette étude permettra de définir le niveau de priorité pour la mise en œuvre de ces itinéraires.

Nous avons voulu obtenir davantage de précisions sur le travail des tracés des lignes du réseau cyclable, spécialement entre Prangins et Nyon, ainsi que plus d'informations sur le projet de la Passerelle de Prangins-Nyon, Route de l'Etraz.

Ceci est très représentatif tant pour Prangins que pour Duillier. Nous avons également demandé un agenda des dates de la réalisation des étapes.

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS
Rapport sur le Rapport/Préavis N° 93/16

La Municipale nous a montré le document de travail sur la Politique Cyclable régionale 2016 du COPIL SDAN. Ce document démontre plusieurs tracés de routes possibles et qui vont, d'ici peu, partir dans les offres.

Plusieurs séances de travail sur les hypothèses ont été amenées par Nyon et la région de Nyon en consultation avec ProVelo et l'Association Transports et Environnement (A.T.E.) pour la réalisation des différentes étapes entre 2017 et 2020. Les parcours ont été établis étape par étape et les communes ont validé ce réseau intercommunal. Ces lignes de conduites sont entre les mains des techniciens, entre autre M. Jaeger de TEAM +, consultant technicien pour Prangins, mandaté par la Municipalité pour toutes les études sur la mobilité

Le COPIL nous montre que la première étape définit 3 réseaux cyclables :

- Le Rapide (axe pour les pendulaires),
- Le Maillé (lien entre les cœurs des localités et secteurs d'emplois)
- Le Loisir (pour la mobilité douce).

La deuxième étape prévoit des ateliers d'information avec les communes. Le Conseil Régional ferait toutes les demandes financières nécessaires.

Concernant le Pont de la Redoute, l'étude de faisabilité est en cours.

Conclusion :

Nous recommandons que

- i. Les nouveaux élus informent le conseil, dans les 6 mois, sur le déroulement des études de la commission COPIL SDAN pour le Réseau Piste Cyclable intercommunal, c'est-à-dire de faire état de l'avancement des mesures des projets en cours, d'avants projets et d'autres encore non initiées.
- ii. Le tracé identifié entre Nyon et Prangins pour les déplacements scolaires soit réalisé pour la rentrée 2017.
- iii. La passerelle Prangins-Nyon soit réalisée avant 2018.
- iv. La commission de mobilité, établie en 2011 mais mise momentanément à l'écart, soit reconstituée.

Nous souhaitons également une meilleure collaboration au sein de la Municipalité entre les différents dicastères de mobilité douce, urbanisme et de travaux publics ainsi qu'une dynamique qui assurera la cohérence du développement du réseau cyclable intercommunal. Ceci constitue un programme ambitieux, qui requiert obligatoirement un soutien politique fort, afin que l'on puisse assurer sa concrétisation.

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS
Rapport sur le Rapport/Préavis N° 93/16

Le Conseil communal de Prangins

vu le rapport/préavis N° 93/16 concernant la réponse au postulat de Monsieur Yvan Buccioli pour la création d'un réseau cyclable intercommunal

lu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet

ouï les conclusions de la commission chargée de l'étude de cet objet

attendu que cet objet soit régulièrement porté à l'ordre du jour

décide d'accepter le rapport/préavis N° 93/16 pour la création d'un réseau cyclable intercommunal.

Prangins, le 9 juin 2016, la Commission en charge de l'étude du rapport/préavis

Mme Martine Schmaeh

M. Yvan Buccioli

M. Ralph Agthe

M. Daniel Bujard

Mme Bettina Venezia
Rapporteur